



Décision N° - 0 0 0 2 0 /D/CCAA/DG portant nomination d'un Directeur de l'Exploitation Aéronautique par intérim à la Cameroon Civil Aviation Authority.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°98/023 du 24 décembre 1998 portant régime de l'Aviation civile ;
Vu le Décret n°99/198 du 16 septembre 1999 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Aéronautique, ensemble son modificatif subséquent ;
Vu le décret n°2010/022 du 27 janvier 2010 portant nomination du Directeur général et du Directeur général adjoint de l'Autorité Aéronautique ;
Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur KOUOGUEU Jean Pierre matricule 0000031, précédemment Inspecteur des Services, est nommé Directeur de l'Exploitation Aéronautique par intérim en remplacement de Monsieur NGOUE Célestin Salomon, arrivé en fin de contrat.

Article 2 : La présente décision prend effet pour compter du 11 février 2010.

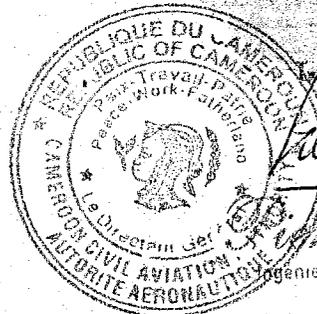
Article 3 : L'intéressé aura droits aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 08 FEV. 2010

Ampliation

- PCA
- DGA
- DAF
- Intéressé
- Chrono
- Affichage



Le Directeur Général,

Yves Tankam
Le Directeur Général de l'Aviation Civile